

# Boire de l'alcool dans la rue peut vous coûter jusqu'à 38 €

En publiant un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, le maire espère mettre un frein aux incivilités.

## NEULLY-EN-THELLE

PAR EDITH LASRY-SEGURA

« **CERTAINS DÉSORDRES** constituait une menace. Il a fallu agir ». Le maire (PS) de Neuilly-en-Thelle (3 200 habitants), Gérard Auger, vient de publier un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique. L'infraction devient passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 38 €. Une mesure que l'élu espère être « dissuasive pour la tranquillité des habitants ».

C'est sous les coups de 23 heures, dans le square Bardelle, situé à proximité d'un quartier résidentiel,

que la plupart des dégradations ont lieu. Verres brisés, plastique et cannettes jetés au sol. Mais aussi des graffitis dessinés sur les murs d'immeubles. Sans compter les « nombreuses nuisances sonores » décrites par les riverains. « Nous vivons un cauchemar. Entre les rodéos sauvages des scooters et les feux de poubelle, nos enfants sont sans cesse réveillés. On comprend que les jeunes veuillent s'amuser, mais qu'ils le fassent dans le respect des autres. On ne veut plus vivre

en un climat d'insécurité. Pourquoi ne pas installer une caméra de vidéosurveillance devant le square ? On aimerait que le maire arrête sa politique de l'autruche », s'indigne un habitant du quartier.

« Cet arrêté permet justement de donner les moyens aux forces de l'ordre d'agir en cas d'infraction, soulève Gérard Auger. Sur les dix-sept caméras de la commune, deux sont situées sur la zone en question, rassure Gérard Auger. Avant cet arrêté, il était effectivement difficile aux forces de l'ordre de verbaliser », poursuit l'élu.

L'arrêté interdit la consommation d'alcool dans une quinzaine de lieux de la commune, notamment devant les établissements scolaires. L'opposition, de son côté, juge la disposition est insuffisante. « Cela fait plus de deux ans que les actes d'incivilités embarrassent nos habitants, s'insurge Denis Jacob, conseiller municipal. L'alcool n'est pas la seule cause des dégradations. Les habitants subissent aussi menaces et agressions. La mairie devrait plutôt augmenter ses effectifs de la police municipale ».



**LA MAIRIE DEVRAIT PLUTÔT AUGMENTER SES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE**

DENIS JACOB, CONSEILLER MUNICIPAL.



Neuilly-en-Thelle, hier. Désormais, il ne sera plus possible de consommer de boire une bière sur un banc public.